

Prévention des risques liés à la consommation d'alcool

19.8.2026 - | ARS Martinique

L'Agence régionale de santé (ARS) Martinique lance un appel à projets régional visant à soutenir des actions de prévention des risques liés à la consommation d'alcool. Doté d'une enveloppe globale de 80 000 euros, cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions (FLCA) et permettra de financer 3 à 4 projets déployés sur le territoire martiniquais.

Un enjeu majeur de santé publique

La consommation d'alcool demeure un enjeu majeur de santé publique en raison de ses conséquences sanitaires, sociales et économiques. En Martinique, près de **15 % des adultes âgés de 18 à 79 ans dépassent les repères de consommation à moindre risque**, tandis que les usages chez les jeunes restent préoccupants, notamment avec une progression des épisodes d'alcoolisation ponctuelle importante ("binge drinking").

Face à ce constat, l'ARS Martinique souhaite soutenir des initiatives innovantes et adaptées aux réalités du territoire afin de prévenir les consommations à risque et de réduire leurs impacts sur la santé et la vie sociale.

Quatre priorités d'intervention

Les projets proposés devront répondre à au moins l'une des priorités suivantes :

1. Prévenir et retarder l'entrée dans la consommation d'alcool chez les jeunes

Les actions pourront notamment porter sur :

- la prévention de l'accès des mineurs à l'alcool ;
- la sensibilisation des familles ;
- le développement des compétences psychosociales ;
- la prévention dans les milieux sportifs, festifs ou étudiants ;
- le repérage précoce et l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité.

2. Protéger l'enfant à naître

Cette priorité vise à prévenir la consommation d'alcool pendant la grossesse et la période périnatale à travers :

- la promotion du message « zéro alcool dès le projet de grossesse » ;
- l'accompagnement des femmes enceintes ;
- la sensibilisation des professionnels de la périnatalité ;
- le renforcement du repérage précoce des situations à risque.

3. Accompagner les personnes et réduire les risques

Les projets pourront contribuer à :

- promouvoir les outils numériques de prévention ;
- renforcer les parcours d'orientation et d'accompagnement ;
- prévenir les violences associées à l'alcool ;
- réduire les risques liés aux épisodes d'alcoolisation ponctuelle importante, notamment dans les contextes festifs ;
- améliorer la prévention face aux produits émergents.

4. Améliorer les connaissances et les pratiques de prévention

Cette priorité concerne notamment :

- le soutien à la recherche et à l'évaluation ;
- le renforcement de la formation des professionnels ;
- les actions de sensibilisation intégrant les enjeux de santé mentale et les publics les plus vulnérables.

Qui peut candidater ?

Les projets seront sélectionnés sur la base de leur pertinence au regard des besoins du territoire, de leur qualité méthodologique, de leur gouvernance, de leurs partenariats et de la cohérence de leur budget.

Les structures candidates devront être indépendantes de toute industrie liée notamment à l'alcool, au tabac, à la nicotine, au cannabis, au CBD, au protoxyde d'azote ou aux jeux d'argent.

Comment déposer sa candidature ?

Les dossiers devront être déposés sur la plateforme **STARS FIR** :

☐ <https://www.stars-fir.fr/starsfir/servlet/login.html>

Lors de la création du dossier, les candidats devront sélectionner :

- **Cadre** : Appel à projets ;
- **Région** : Martinique ;
- **Libellé** : FLCA 2026 - Actions ciblées alcool.

Calendrier

- **Lancement de l'appel à projets** : 19 août 2026
- **Date limite de dépôt des candidatures** : 20 septembre 2026 à 17h59
- **Instruction et sélection des projets** : du 21 au 30 septembre 2026
- **Conventionnement avec les porteurs retenus** : 4e trimestre 2026.

<https://www.martinique.ars.sante.fr/prevention-des-risques-lies-la-consommation-dalcool>